

FOIRE AUX QUESTIONS

POUR LES ÉTUDIANTS

Le Cégep est fermé mais est-ce que je peux aller y récupérer des effets personnels ou du matériel ?

Pour toute la durée de la fermeture, les étudiants ne peuvent pas se présenter au Cégep pour récupérer du matériel scolaire ou des effets personnels à leur casier. Toutefois, compte tenu de la reprise d'activités à compter du lundi 30 mars 2020, il sera possible de récupérer du matériel scolaire, en respect des strictes consignes édictées par les autorités sanitaires, et conformément aux directives à cet effet éventuellement publiées sur le site web du collège.

Qu'advient-il des devoirs et des travaux que je devais remettre à mon enseignant d'ici le 29 mars ?

Il n'y aura pas de pénalité de retard pour les travaux dont la remise était prévue avant le 29 mars. Les enseignants peuvent tout de même inviter les étudiants à remettre à la date prévue les travaux dont les consignes et le contenu avaient été donnés précédemment en classe. Par contre, si un étudiant n'est pas en mesure de les compléter de la maison ou de les envoyer électroniquement, il doit en informer son enseignant le plus rapidement possible.

Est-ce que j'ai des lectures, des travaux ou des devoirs supplémentaires à faire compte tenu de la situation ?

Pour l'instant, les étudiants n'ont pas l'obligation de faire des lectures additionnelles, des exercices supplémentaires ou des travaux de type « compensatoire »; la situation sera réévaluée plus tard.

Le calendrier scolaire sera-t-il prolongé ?

Pour l'instant, aucune modification n'est apportée au calendrier scolaire. Considérant la durée prévue de la fermeture, le gouvernement estime qu'il sera possible pour la communauté collégiale d'adapter la formation prévue d'ici la fin de la session.

Est-ce que je pourrai terminer mes cours à distance ?

Tous les cours à distance déjà prévus sont suspendus jusqu'au 22 mars et les étudiants inscrits dans ces cours seront contactés par leurs enseignants pour leur indiquer, s'il y a lieu, le moment et les modalités de la reprise. Le gouvernement a statué quant à une fermeture prolongée des établissements jusqu'au 1^{er} mai 2020. Considérant ceci, les enseignants et les enseignantes réfléchissent à des diverses formes d'ajustements pédagogiques, telles que l'enseignement à distance et en ligne, qui prendront effet à compter du lundi 30 mars 2020. Des directives à cet effet seront publiées sur le site web et les enseignants communiqueront également avec les étudiants, par Mio.

Qu'advient-il de mes stages ?

Tous les stages, de tous les programmes, sont suspendus jusqu'au 29 mars.

Ma session est-elle compromise ?

La situation évolue très rapidement, mais pour l'instant, la session actuelle des étudiants n'est pas compromise.

Même s'il est fermé, est-ce possible d'avoir accès aux différents services du collège : service d'orientation, aide pédagogique individuelle, aide psychosociale, services adaptés, etc. ?

Les employé(e)s du Cégep sont toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous pouvez les contacter par Mio ou par courriel. Vous pouvez consulter le bottin du Cégep, en ligne sur le site web, pour connaître leurs coordonnées. En regard de l'aide psychosociale, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue met à votre disposition un service de soutien psychosocial à distance, confidentiel, en lien avec la situation actuelle.

Pour prendre rendez-vous, prière de contacter Annie Guay, par Mio (sur Omnivox) ou via l'adresse annie.guay@cegepat.qc.ca.

Le collège est fermé et les cours sont suspendus mais est-ce que je peux toujours accéder à la bibliothèque, à la salle d'entraînement, au gymnase ou à la piscine ?

La décision de fermer le collège implique la fermeture de l'ensemble de nos infrastructures aux usagers et au grand public, ce qui inclut la bibliothèque, la salle d'entraînement, le gymnase ou la piscine, où qu'ils soient, sur l'un de nos trois campus.

J'ai en ma possession un livre ou du matériel audiovisuel qui devait être remis au collège avant le 29 mars; est-ce que des frais de retard me seront exigés ?

Il n'y aura pas de pénalité de retard pour les livres ou le matériel devant être rapportés avant le 1^{er} mai 2020.

J'ai déposé ma candidature pour obtenir une bourse; est-ce que je suis toujours éligible ?

Le processus d'attribution des bourses suit son cours normalement, selon les échéanciers prévus. Par contre, le Cégep ne tiendra pas les Galas Reconnaissance, prévus le 22 avril à Rouyn-Noranda, le 29 avril à Amos et le 6 mai à Val-d'Or, dans le cadre desquels elles sont habituellement remises. La façon de distribuer les bourses est toujours en évaluation.

Je suis finissant; la cérémonie de remise des diplômes aura-t-elle lieu, comme prévu, le 9 mai ?

Malheureusement, non. Les rassemblements de 250 personnes et plus sont interdits en raison du risque de propager le virus et la cérémonie de remise des diplômes rassemble annuellement beaucoup plus que 250 personnes.

Qu'advient-il du stage ou du projet de voyage à l'étranger auquel je devais participer dans le cadre de ma formation ?

Tous les projets de mobilité (stages et voyages à l'étranger) prévus d'ici la fin de la session ont été annulés. À titre de participant, des informations plus précises quant au remboursement des sommes engagées vous ont été transmises par Mio.

Connaît-on la liste de tous les événements socioculturels annulés jusqu'à maintenant ?

Jusqu'à maintenant, toutes les activités prévues ont été annulées, à l'exception du Concours d'écriture. La liste des activités prévues au Cégep ou auxquelles le Cégep devait participer (et qui sont aujourd'hui annulées) est longue : Galas Reconnaissance, cérémonie de remise des diplômes, Inter photo, Cégeps en spectacle, En scène au Cégep, De l'âme à l'écran, Inter de philo, Prix collégial du cinéma québécois, Inter de cinéma, Inter d'art visuel, Vente d'arbres, Marathon d'écriture, Inter de danse et Changer de cap.

Je demeure aux résidences étudiantes; est-ce que j'ai des consignes particulières à respecter ?

Les résidences étudiantes demeurent ouvertes et accessibles à ceux et celles qui ne sont pas en mesure de regagner leur domicile familial. Pour ceux qui y demeurent le temps de la fermeture du collège, des consignes et directives particulières vous ont été communiquées par Mio. Il s'agit de votre milieu de vie, mais il va de soi que vous devez respecter les directives données par les autorités de santé publique : évitez les rassemblements, limiter les contacts, se laver les mains régulièrement, etc. En cas de situations particulières, vous êtes invités à communiquer avec Mme Valérie Houle (valerie.houle@cegepat.qc.ca).

Je suis un étudiant international; est-ce que j'ai des consignes particulières à respecter ?

Les mêmes consignes s'appliquent à vous qu'aux autres étudiants. Nous vous prions de consulter régulièrement le site web du Cégep où les informations sont régulièrement mises à jour. Aussi, les consulats et ambassades publient régulièrement des informations qui peuvent être importantes et nous vous invitons à en prendre connaissance sur leurs sites respectifs.

Je suis un étudiant international et je souhaite rentrer chez moi. Est-ce possible ?

La situation évolue très rapidement et les ajustements aux frontières génèrent chaque jour plusieurs informations, propres à chaque pays. Au Canada, la gestion des frontières relève du gouvernement fédéral qui publie des mises à jour régulières ici : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html> .

J'ai déposé une demande d'admission au Cégep en vue de la session d'automne 2020; est-ce que je dois prévoir du retard quant à la réponse qui me sera fournie ?

La situation exceptionnelle qui a cours actuellement et qui explique la fermeture du collège mènent à la réalisation de plusieurs activités sous forme de télétravail. Pour l'instant, aucun retard dans le traitement des demandes d'admission n'est à prévoir, mais la situation évolue rapidement et il faut s'attendre à ce que certaines opérations exigent plus de temps qu'en situation normale.